

DOCUMENT N°61

RÉSOLUTION

« LA CRISE ALIMENTAIRE ET LA VIE CHÈRE »

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Paris (France) pour sa XXXV^e Session du 3 au 6 juillet, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

OBSERVANT la forte hausse des prix des aliments de base et des denrées de première nécessité dans la plupart des pays du monde ;

CONSTATANT l'impact de la crise économique et financière sur la détérioration du niveau de vie des couches déshéritées dans les PED (sous/malnutrition, changement des habitudes de consommation, début d'une immigration alimentaire, détérioration des revenus des ménages...);

SOULIGNANT les effets de l'augmentation de la population des PED et le déséquilibre entre l'offre et la demande alimentaire sur la limitation des stocks alimentaires ;

CONSCIENT des effets néfastes des changements climatiques, du développement de la spéculation et de la primordialité de la sphère financière sur la sphère réelle, sur la détérioration de la situation alimentaire dans les PED ;

CONSTATANT la régression des superficies cultivées (concurrence accrue sur l'affectation des terres, développement des bio/agro-carburants, vente de terres aux pays étrangers,...) ;

ENCOURAGE les pays et les institutions financières internationales et spécialisées à développer les structures de financement de la petite agriculture et de l'agriculture vivrière (exemple : le micro-crédit),

ENGAGE les pays riches à accorder la priorité aux aides limitant l'impact de la crise alimentaire (cas de la désertification, économie de l'eau, disponibilité des denrées de base, éradication de la malnutrition...),

INVITE les pays développés à ouvrir leurs frontières aux produits des PED répertoriés comme pays en difficulté,

APPELLE l'OMC à revoir sa politique commerciale, de manière à ce que les coûts des intrants nécessaires à la production des denrées alimentaires soient faibles (coût du transport, assurance, fret, prix à l'importation),

INVITE les Etats à adopter une législation internationale concernant la part (le quota) des produits agricoles nécessaires aux bio/agro-carburants, et à taxer les produits agricoles orientés vers la production des bio/agro-carburants,

ENCOURAGE l'amélioration de la logistique et des conditions de stockage et de réserve, de transformation et de distribution des produits alimentaires dans les PED,

DEMANDE aux Etats de développer les stratégies nationales au niveau :

- des affectations des terres (agriculture, infrastructures, industrie) ;
- des rachats des terres par les pays étrangers.

INCITE au développement de l'intégration régionale des marchés des produits alimentaires pour entraîner des plans de stabilisation des marchés et de sécurité collective.